



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Troisième session

Montevideo, Uruguay

PROJET DE RESOLUTION
SUR LES ETUDES RELATIVES AU CREDIT AGRICOLE

Approuvé par le Comité 2

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE,

CONSIDERANT que la plus grande partie de la population des pays latino-américains se consacre à des activités agricoles;

CONSIDERANT que, en procédant au développement économique des pays de l'Amérique latine, il faut parallèlement aux autres activités intensifier l'agriculture en vue d'améliorer leur niveau de vie.

CONSIDERANT que le régime juridique et la structure économique et sociale de chaque pays latino-américain présentent des caractères particuliers qui exigent des programmes de développement agricoles spéciaux;

CONSIDERANT que le crédit agricole est l'un des facteurs les plus importants pour développer l'agriculture;

PREND NOTE AVEC SATISFACTION du rapport présenté par l'organe de coopération CEPAL/FAO sur le Crédit agricole en Amérique Centrale, rapport qui constitue une preuve concrète de l'efficacité de la coopération entre ces deux organismes des Nations Unies;

PRIE le Secrétaire exécutif de poursuivre ces études en consultation avec le Directeur général de la FAO dans les autres pays latino-américains, en tenant compte des ressources financières et des facteurs sociaux affectant le crédit agricole dans chaque pays.

* Ce document a été reproduit à New York d'après l'original publié à Montevideo.